

Grand Prix de France d'Agility 2021

Modalités de participation

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Grand Prix de France d'Agility 2021

# Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif de zone, le CTT transmettra les listes de sélection des personnes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis Devins

56 rue des Tilleuls

57100 MANOM

Les listes de sélection sont dûment complétées et signées par le participant ou « par son responsable légal s’il s’agit d’un mineur » de l’acceptation ou du refus de la sélection suivant les quotas alloués.

# Transmission des paiements

Le CTT transmettra aussi une copie des listes de sélection des personnes remplissant les conditions de participation à :

Mme Nathalie ARIBART

9 RUE SUZANNE GALICIER

35150 – CORPS NUDS

avec :

Un chèque par sélectionné de 20 euros à l'ordre de « VCCB FINALE GPF 2021».

Noter au dos du chèque le nom du sélectionné. Aucun remboursement n’est effectué après réception des dossiers.

# Quotas

La liste des quotas par zone et par classe est en ligne sur

[**http://activites-canines.com/**](http://activites-canines.com/)

**et**

[**https://sportscanins.fr/**](https://sportscanins.fr/)